

quoi s'agit-il? Du grave déséquilibre entre le travail que les députés sont censés accomplir malgré leur peu de pouvoir et de l'immense pouvoir que possède le cabinet ou l'exécutif. Nous en avons constamment la preuve au Parlement. S'il arrive que les travaux parlementaires soient dans une impasse, c'est parce que l'exécutif, en usant de tous ses pouvoirs, force les députés à recourir aux moyens que le Règlement met à leur disposition.

● (1510)

De toute évidence, il y a quelque chose qui ne va vraiment pas. Notre principal intérêt devrait être de servir les Canadiens. Notre premier objectif ne devrait pas être de nous faire réélire et de promouvoir notre parti, bien que je sache qu'on ne l'oublie jamais, mais bien d'essayer d'améliorer la situation du pays et de nous assurer que les citoyens soient bien servis. Nous passons 175 jours par an dans cette enceinte et qu'elle est notre productivité? Dans quelle mesure notre travail est-il utile aux citoyens ou est-il une cause d'ennuis et d'anxiété?

Je dis que nous avons la recette. La question est de savoir si nous allons-nous préparer le plat. Lorsque le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a parlé, le soir où nous nous sommes penchés sur la réforme parlementaire, je pense qu'il a dit très succinctement qu'il ne suffisait pas de changer le Règlement, mais qu'il fallait aussi que tous, autant que nous sommes, nous changions d'attitude et nous nous fassions une idée différente de notre rôle. Notre activité est régie tout autant par des questions d'attitude que par le Règlement.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, je pense que le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a tenu des propos qui l'honorent. Il a passé en revue la question à l'étude d'une manière tout à fait constructive. Je voudrais pouvoir en dire autant d'autres interventions de la part de ses confrères, mais je ne le peux malheureusement pas.

Aujourd'hui, la Chambre s'est engagée dans des travaux en suivant sans doute un précédent qui remonte à bien des années. Je dois admettre que l'opposition s'en tire avec les plus grands honneurs. Elle a fait la preuve de ce qu'on peut faire, que cela puisse être pris au sérieux ou non.

Je dirai au député de Cochrane-Supérieur que certains procédés utilisés à la Chambre ont sûrement causé de l'amertume et des difficultés. Quelque 450 travailleurs de ma circonscription ont été mis à pied de façon injustifiée et quelques-uns d'entre eux ne recevront pas de prestations de chômage pendant les Fêtes. J'ai souvent entendu parler de l'esprit de Noël qui animait les députés à ce temps-ci de l'année, mais cela n'a pas été évident depuis trois mois. Pour reprendre à peu près textuellement les propos du député de Cochrane-Supérieur, on peut faire plus de tort que de bien aux Canadiens par certaines initiatives et en cherchant à se maintenir au pouvoir. C'est ce dont nous avons été témoins.

Rapports de comités

Je suis parfaitement d'accord pour dire que le comité devrait pouvoir s'exprimer et pouvoir examiner les règlements. Toutefois, au milieu de ces protestations de candeur résultant soi-disant de la discussion provoquée par l'opposition sur ce sujet, j'aimerais vous rappeler, monsieur le Président, que j'ai siégé une fois et une seule à ce comité. C'était à l'occasion de la discussion d'une dépense totalement illégale qui était censée, 18 mois après les faits, être légalisée par un règlement du gouvernement de l'époque. Je dois dire que le député de York-Centre (M. Kaplan) était probablement membre du Cabinet quand ce règlement en vertu duquel on avait dépensé de l'argent illégalement a été adopté.

Quand nous avons essayé, d'autres députés de ce comité et moi-même, de faire étudier ce rapport par la Chambre, on nous a fait taire. En fait, quand le rapport a été déposé à la Chambre, on a pour une raison ou pour une autre à peine mentionné le sujet de ce règlement parfaitement illégal. En dépit de tous les efforts privés ou publics à la Chambre, la situation n'a pas été rectifiée. Je déclare donc aux députés de l'opposition qu'ils ont du culot de demander des informations et la correction de certaines choses incorrectement traitées par le Règlement.

C'est sans doute quelque chose qui me tient très à cœur. Je ne pense pas pouvoir trouver dans le vocabulaire acceptable à la Chambre de termes suffisamment forts pour exprimer ce que je ressens. Je voudrais simplement dire qu'en écoutant ici tous ceux qui veulent se faire passer pour des petits saints, j'ai vraiment été écœuré. Il n'y a certes rien d'admirable à proclamer le caractère sacré de ce qui s'est passé auparavant sans beaucoup se préoccuper du tort, de la peine et des ennuis que l'on peut causer à des gens en poursuivant des fins politiques égoïstes.

S'il est une chose que le débat a soulignée plus que toute autre, c'est que nous ne devrions pas chercher à gouverner à coup de règlements, mais plutôt par des mesures législatives. La Chambre devrait pouvoir fonctionner de telle façon que les mesures urgentes puissent être adoptées. Si au temps où ces règlements ont été adoptés le gouvernement de l'époque avait décidé de présenter à la Chambre un projet de loi visant à accomplir ce que ces règlements étaient censés accomplir, je ne pense pas qu'il aurait fallu 15 minutes pour étudier cette mesure législative à toutes les étapes à la Chambre. Nous aurions bénéficié de l'appui incontestable du député de Davenport (M. Caccia). Peut-être est-ce trop présumer, mais je crois que la députée de New Westminster-Coquitlam (M^{me} Jewett) l'aurait appuyée, étant donné l'intérêt qu'elle porte aux questions écologiques. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling)—pour nommer des députés de tous les partis à la Chambre—aurait donné son plein appui au projet de loi et aurait plaidé en faveur de l'étude immédiate d'une mesure législative plutôt que de l'adoption de ces règlements à l'abri du secret des décrets du conseil.